

Le ministre doit assurer la protection des personnels et répondre à toutes leurs revendications ! Il y a urgence !

Le Président Macron a décrété mercredi un nouveau « confinement » en mettant en avant la progression de l'épidémie et la saturation des lits d'hôpitaux.

Il a annoncé que les écoles, les collèges et les lycées resteront ouverts... Cela pose une nouvelle fois la question de la protection des personnels.

En réunion multilatérale avec le ministre, la FNEC FP-FO a posé ses exigences

Reçue aujourd'hui par le ministre, la FNEC FP-FO a rappelé ses exigences, qu'elle renouvelle depuis 6 mois :

- La mise à disposition de masques FFP2 dans les écoles, établissements et services,
- Le dépistage des personnels et des élèves,
- Le recrutement immédiat de médecins de prévention en nombre suffisant,
- La reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle,
- L'abrogation du jour de carence et le remboursement des jours de carence pour tous les personnels placés en CMO depuis la rentrée scolaire.

Rappelons que 100.000 lits d'hôpitaux ont été fermés en France depuis 20 ans et que ce gouvernement a pour sa part depuis deux ans supprimé 7500 lits. Pire, depuis la « première vague » du printemps dernier, le gouvernement n'a rien fait ! Il y avait en mars-avril 5.000 lits disponibles. Il y a aujourd'hui 5.700 lits de réanimation mais 600 sont fermés faute de personnels en nombre suffisant, donc 5.100 seulement fonctionnent !

Le ministre n'a pas répondu à ces questions mais a évoqué un nouveau protocole sanitaire, qui sera publié prochainement. Aucun CHSCT n'est prévu en amont. Sur la question du placement en ASA des personnels vulnérables, demande portée par la FNEC FP-FO, le ministre a indiqué qu'il y était favorable et qu'un décret Fonction Publique serait publié dans la soirée. Il n'envisage pas à cette heure d'avoir recours au dispositif 2S2C. Il a également indiqué qu'une circulaire sur le télétravail serait publiée également prochainement. Enfin, le ministère, qui a fourni pendant des semaines des masques toxiques aux personnels, assure que de nouveaux masques seraient disponibles dans chaque établissement à la reprise.

Conditions de la rentrée le 2 novembre : la FNEC FP-FO interpelle le ministre

La FNEC FP-FO a également interrogé le ministre sur les conditions de la reprise le lundi 2 novembre. Si des aménagements sont envisagés sur l'organisation de cette journée, de nombreux aspects restent encore flous. Alors que les élèves ne devraient rentrer qu'à 10h, aucune consigne n'a pour l'instant été donnée aux personnels, en particulier aux directeurs d'école et aux personnels de direction, qui se retrouvent une fois de plus en première ligne. A eux de se débrouiller pour savoir si les municipalités mettent en place une garderie jusqu'à 10h, à eux de répondre aux parents qui n'ont pas de moyen de garde...

Par ailleurs, la FNEC FP-FO a rappelé son exigence de respect de la liberté pédagogique des personnels. Les collègues veulent reprendre normalement. Ils veulent être libres de choisir la manière et le cadre dans lequel ils pourraient évoquer le drame survenu avant les congés.

Le ministre doit répondre maintenant aux revendications !

Dans cette situation, la FNEC FP-FO n'entend pas mettre ses revendications sous le tapis, bien au contraire.

Le problème du manque de remplaçants et la question des classes à plus de trente élèves ont été posés par les personnels dès le début de l'année scolaire. Il est donc urgent de créer les postes nécessaires et de recruter la totalité des candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire. La FNEC FP-FO a demandé au ministre de renoncer au budget 2021 qui prévoit 1.800 suppressions de postes dans le 2nd degré et un nombre de création dérisoires dans le 1^{er} degré.

Alors que les hospitaliers qui ont été en « première ligne » pendant la première vague ont obtenu une augmentation indiciaire de 183€ net par mois, la FNEC FP-FO revendique immédiatement la même augmentation pour les personnels de l'Education Nationale. Qu'attend le ministre pour, en lien avec la ministre de la Fonction publique, ouvrir des discussions sur l'augmentation du point d'indice et le rattrapage des pertes financières subies depuis 20 ans par les personnels ?

La FNEC FP-FO a rappelé le courrier des Confédérations (FO, CGT, CFTD, CFTC, CFE-CGC), daté du 14 octobre, au Premier ministre demandant de mettre un coup de frein sur les réformes, en particulier l'assurance chômage et la réforme des retraites : cela vaut aussi pour l'Education nationale. Il est urgent d'abandonner les réformes qui remettent en cause nos statuts, nos conditions de travail et le fonctionnement même de l'Ecole publique.

Enfin, il est urgent d'accorder enfin un vrai salaire et un vrai statut aux AESH.

La FNEC FP-FO propose l'action commune aux autres organisations syndicales et invite les personnels à se réunir dès la rentrée

Ça ne peut plus durer ! La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir dans les écoles, les établissements et les services dès le lundi 2 novembre afin de discuter de toutes les revendications et des moyens de les faire aboutir.

La FNEC FP-FO, qui s'est adressée aux autres fédérations de l'Education Nationale pour leur proposer l'action commune sur les revendications, a déposé un préavis de grève courant jusqu'aux vacances de Noël.

La FNEC FP-FO s'opposera à toute tentative de remise en cause du droit syndical et toute entrave à la liberté de se réunir. Si l'activité professionnelle est maintenue, le droit de se défendre doit être maintenu ! FO interviendra autant que nécessaire pour faire respecter ces droits.

à Montreuil, le 29 octobre 2020